

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										65/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Paiement carte bancaire par TPE pour le cinéma municipal

Suite à l'acquisition d'une billetterie informatique pour le cinéma municipal, dans le cadre du développement de l'e-administration, la commune doit pouvoir proposer le paiement par carte bancaire au moyen d'un TPE (Terminal de Paiement Électronique), considérant qu'il présente de multiples avantages pour la collectivité et que ce moyen de paiement est fortement sollicité par les usagers du cinéma.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en œuvre de ce nouveau moyen de paiement au cinéma municipal, sachant que l'installation d'un TPE implique une modification de l'acte de création de la régie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'achat d'un Terminal de Paiement Électronique pour le paiement par carte bancaire des prestations et services fournis par le Cinéma municipal,
- **Dit** que l'acte de création de la régie du cinéma devra être modifié en conséquence,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



1^{er} Adjoint au Maire chargé des Finances
Maire

Nicole QUILLIEN



PIERRE GARCIA

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160927-6502016-DE